

Ainsi que l'ont fait voir les rapports des délégués anglais aux Conférences Sanitaires Internationales de Dresde (1893) et de Venise (1896), nos règlements diffèrent en trois points des pratiques suivies dans la Grande Bretagne, et cela à cause des conditions différentes dans lesquelles se trouve ce pays nouveau et très étendu.

Ainsi les personnes qui arrivent à nos quarantaines sur un vaisseau infecté peuvent être tenues sous "observation" durant le temps reconnu de la période d'incubation de la maladie dont il s'agit, en comptant de la dernière date possible de la contagion. En Angleterre, cette observation au point d'arrivée est remplacée par la "surveillance" au point de destination. Mais en Angleterre, la superficie du territoire est peu considérable, les ports sont nombreux, les voyages rapides et fréquents, les communications aisées, l'organisation sanitaire très complète. Au Canada, nous n'avons que quatre ports d'entrée ; les navires venant d'Asie ont été jusqu'à trois semaines en mer ; les voyageurs, rendus à terre, mettront parfois jusqu'à six jours à se rendre à destination ; il seront, grâce à la disposition intérieure de nos wagons de chemins de fer, en contact avec un grand nombre de voyageurs. La surveillance, pour nous, n'est donc guère possible, et la tenue des voyageurs suspects en observation à la quarantaine doit faire partie de notre organisation sanitaire.

En Angleterre, rien de ce qui vient par la poste, excepté les paquets, n'est désinfecté. Au Canada, la désinfection des courriers est non seulement permise, mais elle est encore souvent jugée nécessaire. C'est ainsi que les courriers venant de Chine, en temps d'épidémie, sont désinfectés avant d'être distribués dans les quartiers chinois des villes de la Colombie Anglaise.

Enfin, les règlements sanitaires concernant les ports de la Grande Bretagne appliquent le mot *infectés* seulement aux navires ayant à bord le choléra, la fièvre jaune ou la peste. D'après les règlements canadiens, tout cas de maladie infectieuse, de quelque gravité qu'il soit, peut être retenu à la quarantaine, afin d'empêcher la formation au pays d'un nouveau foyer d'infection. L'arrivée de toute espèce de maladie infectieuse est signalée à terre par nos quarantaines du littoral. En Angleterre un vaisseau portant à bord de la variole, par exemple, n'est pas considéré comme infecté ; et cependant la Loi de vaccination compulsoire n'a pas encore immunisé le peuple anglais, si l'on en juge par la récente épidémie de Gloucester.

Tels sont les seuls points où nos règlements de quarantaine diffèrent de ceux de l'Angleterre. Ces divergences sont nécessitées par les conditions différentes du pays.

Pour le reste, nous comptons sur l'inspection, la désinfection prompte, l'isolement et la notification à terre. Ces règlements visent à obtenir le maximum de protection pour la santé publique et le minimum d'intervention dans la circulation des passagers et des marchandises.

Nos règlements concernant les ports secondaires et les frontières peuvent être étendus à l'occasion. Nous comptons beaucoup, pour la protection de notre frontière sud, sur l'excellente organisation des quarantaines aux États-Unis.

L'organisation des quarantaines du Canada, telle qu'elle existe aujourd'hui, est sans conteste de la plus grande utilité au pays.

Le Dr WYMAN, chef du Marine Hospital Service et surintendant des quarantaines aux États-Unis, décrit l'organisation des quarantaines américaines, et les relations à ce sujet entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des États.

Le Dr DUNCAN, secrétaire du Conseil d'Hygiène de la Colombie Anglaise, fait un rapport sur l'utilité des quarantaines sur la côte du Pacifique. Il voudrait que dans les ports de Chine, les immigrants chinois soient désinfectés avec leur bagage, vaccinés et tenus 14 jours en quarantaine avant de s'embarquer.

Le Dr KAYE, de West-Riding, Yorkshire, dit qu'en Angleterre on ne se